

Désignation de l'entreprise : 2A SECURITE SASU Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 48 ROUTE DE SAINTE MARGUERITE 05000 GAP Durée de l'exercice précédent* 12

Número SIRET* 83454521200013 Néant [] *

Table with columns: Description, Code, Brut 1, Amortissements, provisions 2, Net 3, Net 4. Rows include Capital souscrit non appelé, Frais d'établissement, Frais de développement, Concessions, brevets et droits similaires, Fonds commercial, etc.

certifié et conforme à l'original

[Signature]

Revois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise : 2A SECURITE SASU

Nçant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.000.....)	DA	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	156 445	30 269
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	100 590	126 176
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	259 234	158 645
	propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES FINANCIÈRES (C)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	1 137	31 501
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	16 867	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 483	2 351
	Dettes fiscales et sociales	DY	279 812	227 664
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 311	2 399
Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	304 609	263 916	
Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	563 844	422 560	
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	Ecart de réévaluation libre	ID		
	Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	256 414	263 916	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise : 2A SECURITE SASU Néant *

	Exercice N				Exercice (N-1)			
	France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF		
			} services*	FG	971 624	FH	FI	971 624
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		971 624	FK	FL	971 624	585 337
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	2 365		
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 644	361	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	977 634	585 698	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	54 243	36 076	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	11 692	4 178	
	Salaires et traitements*				FY	574 543	305 136	
	Charges sociales (10)				FZ	137 112	74 547	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	} Sur immo.	} - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	dont fonds de commerce	HS	GA	3 596	2 838
						GB		
						GC		
						GD		
	Autres charges (12)				GE	1 921	14	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	783 108	422 790		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	194 526	162 909		
Bénéficiaire en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)				GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR			
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)				GU				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	194 526	162 909		

[Signature]

Désignation de l'entreprise : 2A SECURITE SASU Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	49 623		256	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	49 623		256	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(49 623)		(256)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	IJ				
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	44 313		36 477	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	977 634		585 698	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	877 044		459 523	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	100 590		126 176	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IY				
		IG				
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP				
		HQ				
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)	HX				
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD				
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 365			
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) <small>(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)</small>	A5				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3				
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
		A9				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
		A7				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels <small>(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)</small>	Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Majoration ND			1 428			
Rappel IS 2021 ND			48 195			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2A SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social :
Résidence Sainte Marguerite
48 Route Sainte Marguerite
05000 GAP
834 545 212 RCS GAP

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MAI 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 30 MAI

A 17h30,

L'administrateur unique de la société 2A SECURITE, société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 5.000 euros, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 48 route de Sainte marguerite, sur convocation du président.

Monsieur BOUGUETTOUCHA Abdennour, propriétaire de 200 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur BOUGUETTOUCHA Abdennour, président et associé unique.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à l'administrateur.
- Affectation du résultat de l'exercice,
- non rémunération du président

Le Président dépose sur le bureau et met à sa disposition :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires sont tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 100 590 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	
En autres réserves	100 590 euros
Auquel s'ajoute Le report des autres réserves	156 445 euros
Pour Former un bénéfice distribuable de	257 035 euros
Au titre de dividendes a l'associé unique	85 000 euros
Soit 425 euros par actions	

Le Solde du RAN affecté en Autres Réserves pour	172 035 €
---	-----------

Prélèvement de dividende de 85000 € soit 425 € par action, éligible à l'abattement prévu en faveur des distributions de dividendes réalisées en faveur des personnes physiques, ou au PFU (Flat Tax de

30%) soit 12,80% au titre de l'impôt sur les revenus et 17,20% de prélèvement sociaux. Mise en paiement de la distribution au 15 juin 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'au cours des trois derniers exercices, des dividendes ont été versés aux associés, de la manière suivante :

- pour 2022 : 0 euros,
- pour 2021 : 115 000 euros, soit 575 euros par action,
- pour 2020 : 240 000 euros, Soit 1200 euros par action,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la rémunération du président pour la cinquième année d'exercice soit au 31 décembre 2023 de 23 442 euros brut.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la nouvelle rémunération du président pour un montant maximum de 30.000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Le président.

Monsieur Abdennour BOUGHETTOUCHA



2/2

2A SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social :
Résidence Sainte Marguerite
48 Route Sainte Marguerite
05000 GAP
834 545 212 RCS GAP

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 mai 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 100 590 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	
En autres réserves	100 590 euros
Auquel s'ajoute Le report des autres réserves	156 445 euros
Pour Former un bénéfice distribuable de	257 035 euros
Au titre de dividendes a l'associé unique	85 000 euros
Soit 425 euros par actions	
Le Solde du RAN affecté en Autres Réserves pour	172 035 €

RS

Prélèvement de dividende de 85000 € soit 425 € par action, éligible à l'abattement prévu en faveur des distributions de dividendes réalisées en faveur des personnes physiques, ou au PFU (Flat Tax de 30%) soit 12,80% au titre de l'impôt sur les revenus et 17,20% de prélèvement sociaux. Mise en paiement de la distribution au 15 juin 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'au cours des trois derniers exercices, des dividendes ont été versés aux associés, de la manière suivante :

- pour 2022 : 0 euros,
- pour 2021 : 115 000 euros, soit 575 euros par action,
- pour 2020 : 240 000 euros, Soit 1200 euros par action,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la rémunération du président pour la troisième année d'exercice soit au 31 décembre 2023 de 23 442 euros brut.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la nouvelle rémunération du président pour un montant maximum de 30.000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

2A SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social :
48 Route Sainte Marguerite
05000 GAP
834 545 212 RCS GAP

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 mai 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 100 590 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	
En autres réserves	100 590 euros
Auquel s'ajoute Le report des autres réserves	156 445 euros
Pour Former un bénéfice distribuable de	257 035 euros
Au titre de dividendes a l'associé unique	85 000 euros
Soit 425 euros par actions	
Le Solde du RAN affecté en Autres Réserves pour	172 035 €

Prélèvement de dividende de 85000 € soit 425 € par action, éligible à l'abattement prévu en faveur des distributions de dividendes réalisées en faveur des personnes physiques, ou au PFU (Flat Tax de 30%) soit 12,80% au titre de l'impôt sur les revenus et 17,20% de prélèvement sociaux. Mise en paiement de la distribution au 15 juin 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'au cours des trois derniers exercices, des dividendes ont été versés aux associés, de la manière suivante :

- pour 2022 : 0 euros,
- pour 2021 : 115 000 euros, soit 575 euros par action,
- pour 2020 : 240 000 euros, Soit 1200 euros par action,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme Le Président.

